

ÉCHANGE DE NOTES (31 AOÛT ET 7 SEPTEMBRE 1944) ENTRE LE
CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROROGÉANT
L'ACCORD DU 10 NOVEMBRE 1941 PRÉVOYANT LE REHAUSSE-
MENT PROVISOIRE DU NIVEAU DU LAC SAINT-FRANÇOIS*

(Traduction)

I

*Le Chargé d'Affaires du Canada à Washington
au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 31 août 1944.

N° 309

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes du 10 novembre 1941, par lequel le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a consenti au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François aux époques de basses eaux pour les raisons et sous réserve des conditions et servitudes exposées dans lesdites notes. Par un échange de notes des 5 et 9 octobre 1943 les arrangements effectués le 10 novembre 1941 ont été prorogés au 1er octobre 1944.**

Les circonstances qui ont amené le Gouvernement des États-Unis à consentir au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François subsistent toujours et, vu l'importance qu'il y a pour le Canada et pour les États-Unis d'Amérique de conserver la force motrice dans cette région, le Gouvernement du Canada propose de proroger pour la durée de la crise les arrangements conclus dans l'échange de notes, sous réserve de révision avant le 1er octobre de chaque année. Les arrangements ainsi prorogés sont naturellement soumis à toutes les conditions et servitudes portées dans l'échange de notes du 10 novembre 1941.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

L. B. PEARSON

* Pour le texte de l'échange de notes du 10 novembre 1941, voir le n° 19 du *Recueil des Traités, 1941.*

** Pour le texte de l'échange de notes des 5 et 9 octobre 1943, voir le n° 15 du *Recueil des Traités, 1943.*